



RÉGIE DE L'EAU
EUROMÉTROPOLE DE METZ

Envoyé en préfecture le 06/02/2024

Reçu en préfecture le 06/02/2024

Publié le

ID : 057-834329328-20240131-1_2024-BF

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DÉLIBÉRATION N° 1/2024

SÉANCE DU MERCREDI 31 JANVIER 2023

Sous la présidence de Monsieur Pierre MUEL, Président

Administrateurs : 19

En fonction : 19

(Convoqués le Lundi 22 Janvier 2024)

Présents : 11

Absents : 8

(Pouvoirs : 3)

Présents : Mesdames Véronique KREMER, Yolande VON HOF, Messieurs Jean-Luc BOHL, Antoine DORR, Michel DUMONT, Bertrand DUVAL, Michel LISSMANN, Pierre MUEL, Roger PEULTIER, Bernard STAUDT, Salvatore TABONE.

Absents excusés : Odile JACOB-VARLET (pouvoir donné à Michel LISSMANN)
Thierry HORY (pouvoir donné à Pierre MUEL)
Lucien VETSCH (pouvoir donné à Salvatore TABONE)
Claire ANCEL, Jean BAUCHEZ, Philippe HARDY, François HENRION, Frédéric NAVROT

OBJET : FINANCES : BUDGET PRIMITIF 2024

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Le budget de la Régie de l'Eau de l'Eurométropole de Metz est soumis à l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux services publics locaux d'eau et d'assainissement.

Suite au débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 06 décembre 2023, Monsieur le Président de la Régie de l'eau de l'Eurométropole de Metz expose aux membres du Conseil d'Administration les propositions budgétaires pour l'année 2024.

Ce budget primitif fera l'objet d'un budget supplémentaire présenté et soumis à l'approbation du Conseil d'Administration en juin 2024 afin d'y intégrer les résultats de clôture de l'année 2023, non définitivement disponibles à ce jour.

Le budget primitif 2024 s'équilibre à la somme de 15 332 238,61 € dont 5 849 538,61 € pour la section d'investissement et 9 482 700,00 € pour la section d'exploitation.

Ce budget se présente de la façon suivante :

RECETTES D'EXPLOITATION		MONTANTS HT
013	ATTÉNUATION DE CHARGES	15 000,00 €
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICE, MARCHANDISES	9 100 700,00 €
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	100 000,00 €
76	PRODUITS FINANCIERS	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 000,00 €
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DE DÉPRÉCIATIONS	40 000,00 €
042	OPÉRATION ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	225 000,00 €
043	OPÉRATION ORDRE INTÉRIEUR DE LA SECTION	
TOTAL RECETTES		9 482 700,00 €
DÉPENSES D'EXPLOITATION		
011	CHARGES A CARACTÈRE GENERAL	1 792 200,00 €
012	CHARGES DE PERSONNEL, FRAIS ASSIMILES	1 405 000,00 €
014	ATTÉNUATIONS DE PRODUITS	1 400 000,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 908 000,00 €
66	CHARGES FINANCIÈRES	34 170,64 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	40 100,00 €
68	DOTATION AUX PROVISIONS ET AUX DÉPRÉCIATIONS	30 000,00 €
022	DÉPENSES IMPRÉVUES	
023	VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 113 229,36 €
042	OPÉRATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	760 000,00 €
043	OPÉRATION ORDRE INTÉRIEUR DE LA SECTION	
TOTAL DÉPENSES		9 482 700,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT		MONTANTS HT
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 164 891,90 €
16	EMPRUNTS	2 811 417,35 €
229	DROIT DE L'AFFECTANT (contrepartie des immobilisations reçues en affectation)	
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	1 113 229,36 €
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	760 000,00 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	
TOTAL RECETTES		5 849 538,61 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	177 300,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 968 140,01 €
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION	25 000,00 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	2 313 598,60 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	140 500,00 €
020	DÉPENSES IMPRÉVUES	
040	OPERATIONS ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	225 000,00 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	
TOTAL DÉPENSES		5 849 538,61 €

En conséquence, il est proposé au Conseil d'Administration de bien vouloir :

- Approuver le Budget Primitif 2024 par chapitre budgétaire en section d'exploitation et en section d'investissement, conformément à la nomenclature M49,
- Autoriser le Président et la Directrice à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

MOTION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 à L. 1612-4 ;

VU la circulaire n° INTB0200059C du 26 février 2002 relative aux règlements d'imputation des dépenses du secteur public local,

VU l'arrêté NOR/INT/BOI006692A du 26 octobre 2001,

VU la nomenclature M49,

VU la délibération n° 2017-11-06-CC-5.1 du 6 novembre 2017 portant création de la Régie de l'eau de l'Eurométropole de Metz et portant dotation de la Régie,

Considérant que la Régie doit, pour son fonctionnement, disposer d'un Budget Primitif,

APPROUVE le budget primitif 2024 par chapitre budgétaire en section d'exploitation et en section d'investissement, conformément à la nomenclature M49, arrêté comme suit :

Section d'Investissement :	5 849 538,61 €
Section d'Exploitation :	9 482 700,00 €
TOTAL GENERAL :	15 332 238,61 €

AUTORISE le Président et la Directrice à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à l'unanimité en séance le 31 janvier 2024,

Le Président,



Pierre MUEL

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 06/02/2024

Reçu en préfecture le 06/02/2024

Publié le

ID : 057-834329328-20240131-1_2024-BF